

Marion Fraise s'est pendue chez elle à l'âge de 13 ans, le 29 février 2013 parce qu'elle se faisait harceler par ses camarades de classe. Nora, sa maman, a cherché à connaître les causes du suicide de sa fille. Après les avoir trouvés, elle a raconté ces événements dans un livre intitulé Marion, 13 ans pour toujours. Le récit a ensuite été adapté en film et diffusé sur France 3 en septembre 2016.

« Je n'ai pas réussi à dire tout ce que j'ai sur le cœur, mais maintenant je le fais, même si mon cœur ne bat plus » – Marion Fraise.



Au début du téléfilm, Marion est harcelée moralement. Plus les semaines passent, plus ses camarades de classe deviennent méchants. Ils se mettent alors à l'intimider physiquement (ils la touchent sous sa jupe, ils lui jettent des boulettes de papier, les filles la touchent et la prennent en photo dans les vestiaires et elle reçoit des messages insultants sur internet...).

Ne pouvant plus supporter ces agressions incessantes, Marion décide de mettre fin à ses jours en se pendant dans sa chambre. La collégienne de 13 ans inflige le même sort à son téléphone et laisse une lettre dans laquelle elle s'adresse directement à ses harceleurs.

Ce drame nous plonge au cœur d'un problème qui touche de nombreux jeunes : le harcèlement scolaire.

Un élève peut se faire harceler pour diverses raisons :

- L'acné (les boutons).
- Le début de la puberté (apparition des poils).
- L'intelligence (le fait d'avoir des bonnes notes).
- L'alimentation (anorexie, boulimie).
- Couleur de peau ou de cheveux.
- Handicap.
- Religion et origine.

« Une photo c'est perso, la partager c'est harceler »

Les conséquences du harcèlement scolaire :

- Automutilation.
- Échec scolaire.
- Dépression et/ou angoisse.
- Troubles du sommeil.
- Rejet social.
- Suicide.

Les peines encourues par les harceleurs :

- 6 mois de prison et 7 500 euros d'amende pour les mineurs.
- 1 an de prison et 15 000 euros d'amende pour les majeurs.

Comment agir contre le harcèlement :

- Prévenir le professeur ou la direction de l'établissement.
- Numéro vert « Non au harcèlement » : 3020.



- Numéro vert pour le cyber-harcèlement « Net écoute » : 0800 200 000.
- Numéro vert « Fil Santé Jeunes »: 0800 235 236.

Léa, Marie, en collaboration avec l'unité d'enseignement de l'hôpital du Mans.

Lire également : <https://www.vitav.fr/harcèlement-scolaire-un-sujet-encore-tabou/>

Lire également : <https://www.vitav.fr/harcèlement-scolaire-rester-fort-et-en-parler/>

Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)